



SORCY-BAUTHEMONT



SORCY-BAUTHEMONT

(Diagnostic Agricole pour l'Urbanisme)

📍 Carte des « bâtiments agricoles » :

8 exploitations ont leur siège sur la commune et 1 exploitation extérieure utilise des bâtiments sur le territoire. Une exploitation de Sorcy-Bauthémont (08428_08) ne possédant pas de bâtiment, aucun site de son exploitation n'est identifié sur les cartes.

Hormis 2 exploitations céréalières (sans distances d'éloignement), les autres sont des élevages, dont 3 relevant du régime des ICPE (distance d'éloignement de 100 mètres), 4 soumises au RSD (distance de 50 mètres) parmi lesquelles 2 élevages canins (08428_01 et 08428_09).

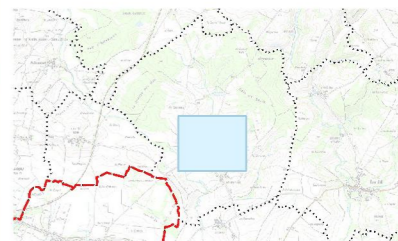
Elles sont toutes localisées dans ou aux abords des 2 villages qui forment la commune et sont donc encore nombreuses à être implantées au contact direct de l'urbanisation. En effet, parmi les 8 exploitations ayant un site sur la commune, la moitié n'a qu'un site à l'intérieur du village (08428_01, 08428_04, 08428_07 et 08428_09), 2 exploitations possèdent 1 site à l'intérieur et un autre en limite de l'urbanisation (08428_03 et sur une autre commune pour la 08165_04) et 2 exploitations ont un seul site en frange de la zone bâtie (08428_02 et 08428_05).

📍 Carte de « synthèse » :

3 exploitations ont mentionné des secteurs de développement en continuité des bâtiments existants (08428_03, 08428_04 et 08428_05). L'exploitation 08428_04 a indiqué 2 projets sans contrainte de distance d'éloignement dont un pour de la diversification. Sauf ce dernier, les 3 autres secteurs de développement se positionnent en périphérie de l'urbanisation.

La zone de protection agricole est réduite au niveau des habitations de tiers les plus proches dans les 2 villages. Elle est agrandie autour des sites en limite de l'urbanisation et autour des secteurs de développement. Une habitation existante séparée du village par l'exploitation 08428_02 est intégrée dans la zone de protection pour éviter que l'urbanisation ne se développe de ce côté et encercle les activités agricoles à proximité.

Toutes les pâtures attenantes aux bâtiments et importantes pour les exploitations d'élevage concernées ont été identifiées pour être prises en compte.



Plan 1

■ Périmètre de réciprocité
autour des installations
agricoles

■ Bâtiment agricole
□ Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

Exploitations :

- 08165_04
- 08428_02
- 08428_04
- 08428_05

Autre exploitation
non rencontrée :

● RSD (50m)

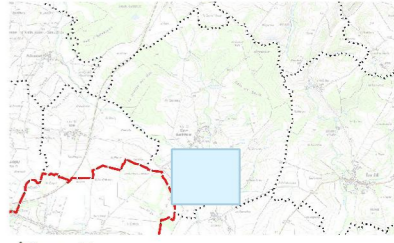
■ Communauté de communes

■ Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 2

Carte des bâtiments agricoles

Périmètre de réciprocité
autour des installations
agricoles

Bâtiment agricole
 Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

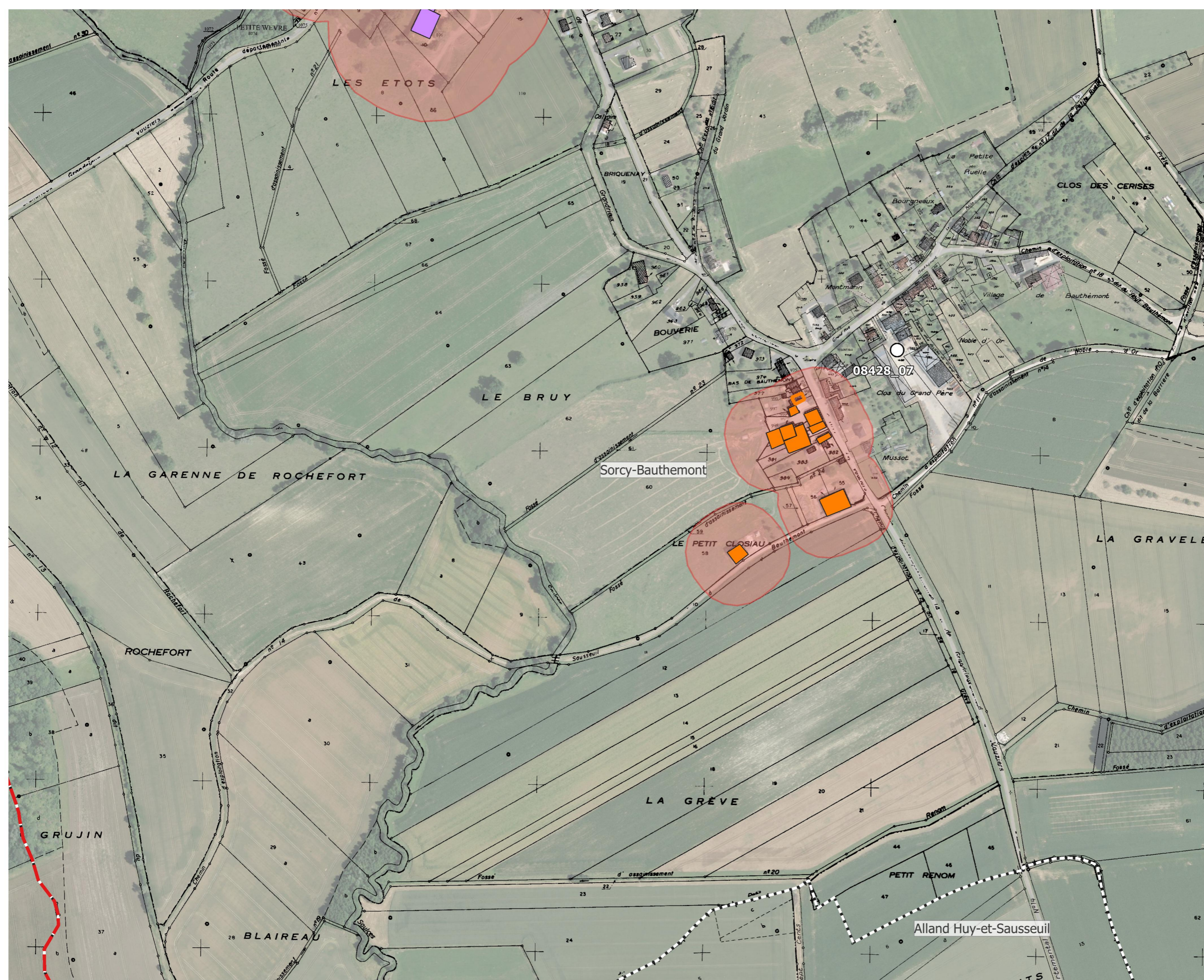
Exploitations :

08165_04

08428_03

Autre exploitation
non rencontrée :

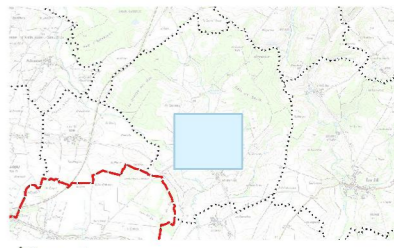
Pas de distance



Communauté de communes
 Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m



Plan 1

- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante

- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- T Bâti tiers

Exploitations :

- 08165_04
- 08428_02
- 08428_04
- 08428_05

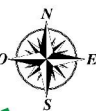
Autre exploitation non rencontrée :

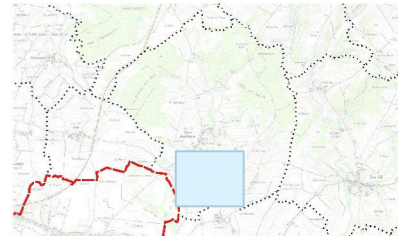
- RSD (50m)

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 2

- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers

Exploitations :

- 08165_04
- 08428_03

Autre exploitation non rencontrée :

- Pas de distance

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m

